Courrier des Opelousas

Vol. 10. **Opelousas, St. Landry, Lne. 12 Avril 1862.** **No. 19.**

OPELOUSAS:

SAMEDI MATIN, 12 AVRIL 1862.

☞A une élection qui a eu lieu en notre ville lundi dernier, à l'effet d'élire sept membres de la Corporation, les messieurs suivans ont été élus: H. A. Latour, O. Poiret, F. A. King, Edm. C. Dupré, John McCormick, J. J. Beauchamp et W. R. Meginley.

Pour Constable, John Cochran.

Nous apprenons que les travaux sont commencés à la construction d'une batterie de marine, sur le Bayou Courtableau, près du moulin à scie de M. Chs. Close, sous la direction d'un citoyen versé dans la science.

Des souscriptions pour l'achèvement de cette construction seront reçues en journées d'esclaves en usage de bœufs de tire, charettes, argent, etc., et nous oserons espérer qu'avec l'aide de ceux qui peuvent assister cette entreprise sera bientôt couronné d'un plein succès.

☞Un volontaire du Calcasieu, nommé Abram Hannegan, est mort de pneumonie Dimanche dernier, au Camp Overton, en notre ville. Cet infortuné laisse une femme et sept enfants dans des circonstances nécessiteuses.

Il a été enterré par son Bataillon, avec les honneurs militaires.

Ne pourrions-nous pas faire quelque chose pour ces orphelins?

☞Nous donnons dans notre partie anglaise les noms des "*Invincibles du Calcasieu*," l'une des quatre compagnies du Calcasieu, qui, avec celle du Capt. Calvit, de notre Paroisse, doivent former le Bataillon King, au service de l'Etat, lequel part demain pour la Nlle.-Orléans, à bord du *Nina Simmes*.

QUARTIERS GENERAUX,
BATAILLON SPECIAL DE KING,
Camp Overton, Opelousas, 8 Avril 1862.

ORDRE No. 3.

I. Les cinq compagnies composant ce Bataillon, accepté par l'Exécutif pour 12 mois, pour être transféré immédiatement au service des Etats Confédérés, partiront de Washington à bord du steamboat *Nina Simmes*, Dimanche matin, le 13 courant, à 9 heures du matin.

II. Les troupes maintenant au camp, marcheront au bateau; et celles qui ne sont pas en camp se rendront au rendez-vous, à Washington, à l'heure susdite.

III. Les officiers de la compagnie du Capitaine Calvit auront soin de voir à ce que leurs soldats soient prêts à embarquer sans délai sur tels points de l'Atchafalaya qui pourront être fixés pour la commodité de ceux qui demeurent dans cette localité.

IV. Les bagages du Camp Overton seront transportés dans des wagons qui seront procurés, et partiront à 6 heures du matin, le dimanche.

Par ordre de JOHN E. KING,
Lieutenant-Colonel Commandant.

☞J. Martin, rue Bellevue, a de la poudre à vendre.

GRANDE BATAILLE AU TENNESSE.

Victoire des Confédérés.

Rapport officiel du Gén. Beauregard.—Confirmation de la mort du Général A. Sydney Johnson.

[Dépêches transmises à l'Abeille.]

Richmond, 7 avril.—La dépêche officielle qui suit a été reçue ce matin, par le général T. Cooper, adjutant-général. La battaille a commencé le 6 avril. Nous avons attaqué l'ennemi dans une forte position devant Pittburg, et après un combat acharné de dix heures,—grace à Dieu—nous avons remporté une victoire complète en chassant l'ennemi de toutes ses positions.

La perte est grande des deux côtés, y comprise celle du commandant en chef, le général A. S. Johnston, qui est tombé héroiquement en conduisant ses troupes au plus fort de la melée.

(Signé) G. T. BEAUREGARD.
Général commandant.

DE MEMPHIS.

Memphis, 7—La grande bataille de Shiloh, commencée hier, à la pointe du jour, s'est terminée par la défaite des Yankees qui se sont retirés à deux milles de distance. Nos colonnes victorieuses avancent encore.

Le 1er régiment de la Louisiane a pris une batterie fédérale et plusieurs autres ont été capturées. Le général Gladden, du 1er régiment, a eu le bras emporté par un boulet. Le colonel Williams, de Memphis, a été tué.

CHAMP DE BATAILLE, 6 av., 6½ h. du soir.—Le résultat de la bataille de Shiloh est une grande victoire pour les armes confédérées. Le général A. S. Johnston a été tué à 2 heures, au moment où il dirigeait une charge. Il a été frappé par une balle et un éclat de bombe. Le général Prentiss a été fait prisonnier. Il dit que les forces de l'ennemi se composaient de 35,000 hommes et de 18 batteries dont la majeure partie a été prise. Le général Buell avait une partie de ses troupes à Duck River. Nous avons pris le camp de l'ennemi, tous ses approvisionnements, son matériel de guerre, &c.

La bataille a été terrible et la perte très lourde des deux côtés. Le combat n'est pas encore fini et le général Polk poursuit les Fédéraux qui étaient commandés par les généraux Prentiss, Grant, Sherman, McClernand, Wallace et Smith. Ce dernier était malade. 2000 Fédéraux faits prisonniers, ont été envoyés sur nos derrières.

On dit ici que nos forces ont livré aujourd'hui bataille à Buell. Le général Clark, le colonel Brown, du Mississippi, et le colonel Peck, du Missouri, sont blessés. Les Fédéraux, chassés vers la rivière, ont essayé de la passer dans des bateaux de transport. On dit encore beaucoup de prisonniers.

Les dernières rapports du gouverneur Harris, à Corinth, disent que nous avons livré une rude bataille. Notre victoire est complète. Les pertes relatives ne sont pas connues, mais elles sont très fortes des deux côtés. Malheureusement, le général Johnston est tombé à 2 heures de l'après-midi.

Nous avons fait un grand nombre de prisonniers, entr'autres le général Prentiss—et plusieurs autres généraux. La bataille est finie sur terre mais on entend un feu très lourd des canonnières.

Nous avons capturé toutes les tentes de l'ennemi, ses provisions, son matériel, une grande quantité d'artillerie et beaucoup de fusils.

☞Depuis que nous avons copié ce qui précède de l'Abeille du 8, un voyageur est arrivé en notre ville, venant de la Nlle.-Ibérie, avec un journal de la ville, du 9, qui contient des nouvelles plus récentes du théâtre de la guerre au Tennessee, et beaucoup plus glorieuses encore que celles qui précèdent.

Il paraîtrait d'après ce journal et d'autres nouvelles télégraphiques en la possession de ce voyageur, que l'état-major du général Buell a été fait prisonnier par nos forces.—Son armée a été complètement battue et mise en déroute.—Vingt mille fédéraux ont été mis hors de combat, (tués, blessés et prisonniers, nous supposons.) Nos braves ont repoussé et poursuivi les fuyards jusque dans leurs canonnières, et si ce n'eût été ces dernières, leur perte aurait été beaucoup plus considérable encore. Nous avons pris 18 batteries d'artillerie et une immense quantité d'armes, de munitions et d'équipements.

Les dernières nouvelles annonçaient que le combat continuait. On n'a aucune donnée sur les pertes que nous avons éprouvées; mais le télégraphe proclame et répète une victoire générale et signalée. Ainsi soit-il.

P. S.—Un exprès envoyé de notre ville est arrivé de la Nlle-Ibérie avec des nouvelles plus récentes, et confirmatoires de ce qui précède. Il paraît, en outre, qu'au lieu de 20,000 fédéraux hors de combat il y en a aujourd'hui 40,000.

Le 18me Régiment de la Louisiane, où sont deux de nos compagnies (Garland et Lastrapes) ont pris une part active vers le 4me jour de la bataille. Le général Beauregard a saisi le drapeau de ce régiment d'élite, et a marché sur l'ennemi à sa tête.

Van Dorn était arrivé à Corinthe avec 20.000 hommes de renforts et allait *donner* au combat.

LA BATAILLE.

Il résulte des nombreuses dépêches reçues hier en ville, que les forces fédérales comprenaient environ cinquante à soixante mille hommes commandées par le général Grant, assisté par les généraux Sherman, McClernand, Wallace et Prentiss; le général Smith était malade. Prentiss, qui a été fait prisonnier, a déclaré que l'armée fédérale comprenait six grandes divisions, et que celle qu'il commandait était forte de 7,000 hommes. Il parait, donc, que l'armée de Buell n'aura pas fait sa jonction avec celle de Grant et qu'elle sera restée, soit à Savannah, soit à Columbus.

Prentiss a prétendu que l'armée fédérale ne comptait qu'une trentaine de mille hommes, mais les correspondances, insérés dans les journaux de Cincinnati, établissent que Grant avait de cinquante à soixante mille hommes sous ses ordres.

L'armée confédérée comprenait les troupes réunies de Sydney Johnston et de Beauregard; ce dernier commandait la droite. Chaque division comprenait trois brigades; les divisions étaient placées sous les ordres des généraux Bragg, Polk, Hardee, Crittenden, Hindman, L. P. Walker, Clark, Ruggles et Gladden. La division de Ruggles, comprenant la brigade louisianaise du camp Benjamin, le Crescent Regiment et le bataillon des Gardes d'Orléans, formait la réserve de Beauregard et n'a pas été engagée. Le 4me régiment de la Louisiane, le 11me, probablement le 13me, le régiment de cavalerie de Scott et l'artillerie Washington ont pris part à l'action.

La bataille a commencé à six heures du matin par l'attaque des camps Yankees. La division Hardee a donné la première et toutes les autres ont suivi. Les camps et les batteries de l'ennemi ont été enlevées les unes après les autres, et la droite commandée par Beauregard, a poursuivi l'ennemi jusqu'à cinq milles et l'a acculé à la rivière Tennessee.

Tous les camps de l'ennemi, avec les tentes, les provisions, les munitions, les bagages sont tombés au pouvoir des confédérés qui ont capturé presque toutes ses batteries d'artillerie. Le nombre des prisonniers a dû être très-considérable, car plus de cinq mille avaient été amenés à l'arrière-garde dans l'après-midi, et la poursuite continuait.

La perte des fédéraux a été immense, et celle des confédérés est probablement assez forte. Nous avons à regretter la perte du général en chef Sydney Johnston qui est tombé sur le champ de bataille à deux heures de l'après-midi. Il a noblement racheté les malheurs de sa campagne du Kentucky, et il est mort au champ d'honneur au milieu d'une victoire éclatante dont le prestige restera attaché à son nom. Le général Hindman a été blessé par l'explosion d'une bombe qui a tué son cheval, et le général Gladden a eu le bras emporté par un boulet. Le col. Dean du 7me de l'Arkansas a été tué, et nous avons perdu plusieurs autres officiers.

Le général Prentiss a rendu lui-même hommage à la valeur de nos troupes, et il a dit qu'il croyait que le reste de l'armée fédérale serait capturé. C'était également l'opinion de Beauregard, qui considérait la victoire comme plus décisive que celle de Manassas, et qui a déclaré dans la journée que l'ennemi était en son pouvoir.

Après la déroute des fédéraux, nos troupes en arrivant près de la rivière Tennessee ont eu un engagement avec les canonnières fédérales; il se peut qu'une partie des fuyards traversent la rivière Tennessee, sous l'abri des canons de leurs bateaux; mais comme ils ont été chaudement poursuivis, ils est probable qu'ils auront abandonné armes et bagages.

Si, comme on le présume, l'armée de Buell est intacte de l'autre côté de la rivière nos généraux n'ont accompli que la moitié de la besogne et ils vont avoir à s'occuper de ce nouveau adversaire. Nos généraux, en prenant l'initiative de l'attaque après avoir opéré la jonction de leurs armées, ont battu leurs adversaires en stratégie, et par la destruction d'un des corps d'armée fédéraux, ils ont réduit le second à la nécessité d'une retraite. C'est une seconde édition de la manœuvre de Manassas. Buell était peut-être en route pour Decatur pendant que l'armée de Grant se faisait exterminer.

Nous renvoyons nos lecteurs pour les dernières nouvelles, à nos dépêches de nuit.

Abeille de la Nlle.-Orléans du 8.

COMBAT PRES D'YORKTOWN.—Nous trouvons la nouvelle suivante dans l'*Appeal*, de Memphis:

Richmond, 5 avril.—Protégé par un feu très-vif, l'ennemi a marché ce matin sur Yorktown, de la Pointe au Vaisseau à l'embouchure de la rivière York. Il a attaqué nos retranchements à 10 heures et demie et le combat durait encore à trois heures de l'après-midi.

Notre position est vaillamment défendue.

Le général Magruder et son état-major étaient à six milles au-dessous d'Yorktown quand le combat a commencé. Mais il a depuis regagné ses travaux en sureté, aprés avoir passé à 400 pas de l'ennemi et reçu son feu. On entendait d'ici la canonnade distinctement.

"SONS OF ST. LANDRY."

Nous donnons plus bas une liste des membres de cette compagnie. Elle est partie dimanche dernier pour la Nouvelle-Orléans avec les "Creole Rebels" d'où les deux partiront incessamment pour le Tennessee. Ces deux compagnies portent le nombre fourni par notre Paroisse à neuf *au service des Etats Confédérés et pour le terme de la guerre.*

Napoléon Robin, Capitaine.
Auguste N. Robin, 1er Lieutenant.
Octave Fontenot, 2nd Lieutenant.
Théodose S. Robin, 3me do
R. A. Coreil, Sergent Fourrier.
Ernest Cahanin, 2nd Sergent.
Camille Richard, 3e do
P. Numa Estorge, 4e do
Prosper Daire, 1er Caporal.
Thomas Reed, 2e do
Emile Lanclos, 3e do
Jean Castille, 4me do

Jean Médicis;	Eugène Olivier;
Moise Landry;	Joseph S. Jeansonne;
Eloi Aladin Landry;	Joseph Teale;
Alfred Perry;	Emile Amy;
Napoléon Amy;	Etienne Franquez;
Ambroise Valin;	Theogène Stelly;
Napoléon Légère;	Gervais Guidroz;
Raule Brasseur;	Léon Lanclos;
Charles Gauthreaux;	J. Bte Hébert fils;
John E Andrus;	André Mallet;
Joseph V. Richard;	Antèle Lalonde;
Ernest Mallet;	Charles Clay;
Evariste J. Boudreau;	Michel Stouts;
Hypolite Ardouin;	Luke Jeannot;
Noel Henri Soileau;	Zénon Reed;
Jpachim G. Guillory,	Alphonse Reed;
Edmond O. Fontenot;	Adolphe F. Marks;
Jean Benoit;	Elphège Castille;
Adolphe Fontenot;	Louis Miller;
A. Lejeune;	Michel Johnson;
Simon Fontenot fils;	Jefferson Johnson;
J. Bte. P. Guillory;	Valmont Richard;
Charles Chaland;	Joseph Robin;
J.-Pierre Guidroz;	Edm. Henri Soileau;
Lucien Dupléchain;	André Guidroz;
Césaire Olin;	Simon Gonor;
Theod. D. Dubourdieu;	Cyp. Delafosse fils;
Marcelin Mallet.	Antoine Arnaud;
Savinier Bergeron;	Alcée Guillory;
Joseph Bergeron fils;	Joseph Claude;
Arvilien Dupléchain;	John B. Landreneau;
Alexandre P. Hébert;	J. L. Guillory;
Jean Pierre Fisette;	Joseph Eddy;
P. J. Jonte;	Henry Younger;
J. Bte. Roy;	Alphonse Bertrand;
André Stouts;	Emile Latour;
François J. Bossman;	Chr. Mornhinveeg fils;
Eloi Vidrine fils;	Aurèle Vidrine;

88 hommes, officiers, sous-officiers et soldats.

CREOLE REBELS OF GRAND COTEAU.

Capt. E. P. DOREMUS,
1st Lieut. E. M. SMITH,
2nd Lieut. W. JOHNSON,
2nd Jr. J. E. DEBAILLON.

Hypolite Veneble,	Andriol Landry,
Olivier Veneble.	Joseph Savoy,
Narcisse Veneble,	Olivier Lagrange,
William Briscoe,	Daniel Sullivan,
Joseph Smith,	Jessee Young,
James R Cummings,	Alfred Young,
Robert J Cummings,	Henry Beaugard,
Thomas Cummings,	Louis J Deville,
Jacob Hermann,	Onille M Deville,
Evariste Préjean,	François Homerez,
J K Edelin,	Alphonse G Fontenot,
John Steen,	Evte C B Fontenot,
L E Bellomee,	Apoléonus B Fontenot,
Alex W Smith,	Emile Fontenot,
Auguste Hollmann,	Louis Fontenot,
Augustus Burleigh,	Henry P Manuel,
Peter Waldeck,	Onille D Guillory,
John Colligan,	William Fisher,
Barney Colligan,	Homere Lafleur,
Valmont Fall,	Henry Rider,
William Fall,	Lucien Dupré,
Adolphe Fall,	J Frélich,
Valsin Richard,	O H Perry,
Victor Richard,	L S Cousin,
Gérasin Richard,	Rosémond Lejeune,
Onézime Richard,	Louis Le Brun,
Pierre Savoy,	Edward Cantwell,
Joseph Cormier,	B F Deen,
Zéphirin Léger,	Simon Lacey,
J B Léger,	Stephen Andrus,
Jérome B Stelly,	Paul Hébert,
Adolphe Stelly,	Henry Robecca,
Simon Doucet,	James M Glaze,
Sinval Domingeaux,	F Servaunt,
Jean Bte F Marks,	John Johnson,
Marcial Noel,	Alfred Dérosier,
François Noel,	Y S Bobo,
David Istre,	Geo A Woodard,
Alfred Istre,	Geo O Elms,
Joseph Courtil,	Octave Diaville,
Ducroseille Simon.	Théophile Simon.

86 men, rank and file.

☞Les orgueilleux qui nous toisent le plus du haut en bas sont, à l'ordinaire, fraichement parvenus de bas en haut.

LES UNIONISTES DU SUD AU SENAT FEDERAL.—Les unionistes des Etats à esclaves qui ont consenti à rester dans le Congrès fédéral sur la foi des promesses de Lincoln et dans l'espoir qu'on respecterait les droit constitutionnels de leurs Etats, savent maintenant à quoi s'en tenir.

Dans la séance du Sénat du 10 mars, M. Davis, propriétaire d'esclaves et sénateur du Kentucky, ayant offert un amendement au bill de Wilson, qui défend aux officiers et aux soldats de rendre les esclaves fugitifs amendement portant que les dits officiers et soldats ne devraient ni garder ni cacher les esclaves, a vu son amendement repoussé avec dédain. M. Salsbury, du Delaware, a demandé que les Etats où l'autorité fédérale est reconnue, le Delaware, le Maryland, le Missouri et le Kentucky fussent exemptés des dispositions du bill, mais sa demande a été repoussée par 30 voix contre 7. Le bill a été ensuite passé par 29 voix contre 9.—*Abeille.*

MAIS—L'année dernière les planteurs des Etats cotonniers disaient tous qu'ils avaient fait deux fois plus de mais ou de céréales qu'ils n'en auraient besoin; et cependant les grains deviennent rares et seront toujours plus rares et plus chers jusqu'à la prochaine récolte Cela prouve évidemment qu'on n'en avait pas fait assez. Maintenant que l'ennemi s'est emparé de la portion de notre territoire où la culture des céréales etait le plus répandue, nous nous voyons obligé de nous livrer à cette culture dans les Etats cotonniers, sous peine de manquer de subsistances. Les plus grands fléaux dont une nation puisse être affligée sont: la guerre, la peste et la famine. La peste suit toujours la famine et, si nous laissons la guerre faire la famine, nous aurons certainement à subir ces trois grands maux. Nous engageons donc les planteurs à faire beaucoup de céréales, autant qu'ils le pourront. Ils le doivent dans l'intéret de notre indépendance. Le mais se vendra; le coton ne se vendra pas.—*Abeille.*

Felix Padron et alias vs. L. Dejan et alias.

COUR de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, No. 3356—Procès pour opérer un partage.—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour de District des Etats Confédérés pour le District de la Louisiane, en date du 26 février 1862, dans le susdit procès en partage, homologuant le rapport du soussigné comme commissaire spécial dans la dite affaire et lui ordonnant d'effectuer la vente des terres comprises dans le dit procès;

Il sera vendu, à la Nouvelle-Orléans, à la Bourse des Marchands, rue Royale, à midi, Mercredi 7 mai 1862, les terres suivantes, situées dans la paroisse St. Landry, conformément à des plans dressés sous la surveillance du Commissaire des terres publiques et correspondant aux arpentages publics approuvés, esquels plans sont exposés au lieu de vente et seront déposés à l'étude de Pierre Charles Cuvellier, notaire public de la ville de la Nlle-Orléans, et dont on peut se procurer des lithographies au bureau du soussigné et au bureau des terres à Opelousas.

Premièrement—Un morceau de terre situé sur le Bayou des Cannes, dans le voisinage de Ville Plate, à environ vingt-cinq milles de la ville d'Opelousas, confirmé au nom d'Antoine Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau B. No. 7 du rapport du Commissaire, en date du 6 avril 1815 (vol. 3, State Papers 91) lequel morceau de terre sera vendu en 4 terrains ayant chacun, à très peu de chose près, la même façade sur le Bayou des Cannes, qui est la borne occidentale du "claim" et s'étendant de là entre lignes parallèles, à l'extrême borne du claim.

Le terrain No. 1 est la position la plus méridionale du claim, est borné au sud par la terre confirmée au nom de Simon Fontenot et a une superficie de 1435.40 acres.

Le terrain No. 2 est borné au nord, par le terrain No. 3 et, au sud, par le terrain No. 1. Il a une superficie de 1434.71 acres.

Le terrain No. 3 est borné au nord, par le terrain No. 4 et, au sud, par le terrain No. 2. Il a une superficie de 1435.11 acres.

Le terrain No. 4 est borné au nord, par la terre confirmée au nom de Jacques Dupré et, au sud par le terrain No. 3. Il a une superficie de 1433.71 acres.

Secondement—Un morceau situé sur le Bayou Nez-Piqué, ayant 40 arpents en face des deux côtés du dit Bayou et 40 de profondeur de chaque côté du Bayou, ayant, d'après les arpentages publics, une superficie de 2754.50 acres, confirmé au nom de Louis Boisdoré, par acte du Congrès du 29 avril 1816, comme morceau A, No. 547, du rapport du Commissaire, en date du 9 mars 1813 (vol. 2, State Papers, p. 813); lequel morceau de terre sera vendu en quatre terrains ayant la même superficie de 1377.25 acres.

Le terrain No. 1 a une façade de 20 arpents de chaque côté du Bayou Nez-piqué, sur une profondeur de 40 arpents de chaque côté du bayou, entre lignes parallèles. Il est borné au nord, par les terres confirmées au nom d'Antoine Boisdoré, et au sud, par l'autre moitié du même morceau primitif ou terrain No. 2.

Le terrain No. 2 a également une façade de 20 arpents de chaque côté du bayou Nez-piqué, et une profondeur de 40 arpents de chaque côté dudit bayou. Il est borné par le susdit terrain No. 2, et au sud, par les terres confirmées au nom de Daniel Clark.

Troisièmement—Le droit desdites parties audit procès, d'obtenir des "scrips" ou certificats de terre, en vertu de l'acte du Congrès du 2 juin 1858, pour 677 acres de terre compris dans le rapport du commissaire en date du 9 mars 1813, désigné par la lettre B, No. 3316 et confirmé par acte du Congrès en date du 29 avril 1816. (Vol. 2, State Papers, p. 813). Ladite terre n'étant pas susceptible d'une *location* par les arpenteurs du gouvernement, les parties à ce procès, comme héritiers de Louis Boisdoré, ont droit à des scrips pour la même étendue de terre.

TERMES ET CONDITIONS DE LA VENTE—Les six terrains décrits ci-dessus seront vendus séparément, un quart comptant, le reste à un et deux ans de crédit. L'acquéreur donnera des billets à son propre ordre, garantis par privilège du vendeur sur les terres, payables à la Banque des Citoyens de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, à un et deux ans de leur date, portant 6 pour cent d'intérêt, de la date à l'échéance et 8 pour cent en cas de non paiement à l'échéance; de plus, 5 pour cent d'intérêt sur tout le montant pour honoraires d'avocat dans le cas où l'acquéreur manquant de payer au procès deviendrait nécessaire.

Le droit d'un certificat de *relocation* mentionné plus haut sera vendu pour du comptant.

Les actes de vente pardevant Pierre Charles Cuvellier, notaire public, à la Nouvelle Orléans, rue de la Commune. WILLIAM D. HENNEN,
12 Avril 1862.

☞Il vient de se passer dans le Kentucky un incident peu propre à ralier les populations à Lincoln. M. James Belcher, récemment membre de la Législature de l'Etat, et citoyen fort respectable du comté de Wayne, étant allé réclamer un nègre marron dans un camp yankee, a été soumis au supplice infamant du fouet. Les sbires de Lincoln lui ont administré 28 coups de fouet. Les hommes du Sud savent ce qu'ils peuvent attendre de pareils misérables.—*Abeille.*

AVIS.

LE soussigné ne pouvant, dans les circonstances actuelles, renouveler son assortiment de marchandises, se voit forcé de vendre son fonds de magasin pour du comptant, à compter du 15 Avril courant.

S. J. BARRY.

Grand Coteau 9 avril 1862. 1t

AVIS.

LE soussigné prévient le public que M. Rigobert Verret le représentera durant son absence ou jusqu'à révocation, pour percevoir et payer toutes sommes qui pourraient lui être dues ou qu'il pourrait devoir, donner et accepter tout reçu en son nom pour ci-celles. F. FERAY.

Bois Mallet, St. Landry, 12 avril 1862.—19—tf.

VENTE PUBLIQUE.

LE public est par le présent averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné Encanteur ou par tout autre officier compétent, devant la porte de la Maison de Cour, dans la ville d'Opelousas,

LE MERCREDI 14 MAI PROCHAIN, 1862,

tous les droits, titres, intérêts et prétentions de la succession de John Lee, Jr. décédé, un morceau de terre ci-après désigné, savoir:

Un certain morceau de terre, désigné comme la Section 39 du Township 6 Sud de la Rangée 1 Est, selon le Rapport du Commissaire, B, 2250, contenant 640 acres, borné au Nord par le Bayou des Cannes, au Sud par les Sections 16 et 17, à l'Est par la Section 38 (le morceau de Charles Lacoste) et les Sections 9 et 16, à l'Ouest par la Section 40 (le morceau de Bte. Figurant.)

Conditions.—Payable à un, deux et trois ans de crédit, à compter du jour de la vente.—L'acquéreur fournissant bonne et suffisante caution solidaire à la satisfaction de qui de droit, et intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de l'échéance; et en outre la terre demeurant hypothèquée par privilège réservé à la succession, jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que des intérêts qui auront pu s'accroitre.

R. BENGUEREL, Encanteur.

Opelousas 12 avril 1862.

Il a été arrêté comme Epaves,

Par le soussigné, au Petit Bois, dans la Paroisse St. Landry, le 8 Avril courant, les deux mules suivantes, savoir: Une mule américaine couleur sagne foncé, nez jaune; marquée sur l'épaule gauche IO et une mule américaine, noire, marquée sur l'épaule gauche ſ

Le propriétaire est requis de venir prouver sa propriété, payer les frais et l'emmener, autrement il en sera disposé selon la loi.

J. B. LALONDE.

St. Landry, 12 Avril 1862 19—5t

Vente de Succession.

Succession de Marie Louise Fontenot, veuve décédée de feu Garrigues Flaujac.

IL sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par l'Exécuteur Testamentaire de ladite succession, ou par l'intermédiaire d'un Encanteur, à la résidence de ladite défunte, en la ville d'Opelousas,

Le Mardi 6e jour de Mai prochain, 1862,

les propriétés dépendant de la succession de ladite défunte, consistant en:

UN MORCEAU DE TERRE,

faisant face au Bayou Tesson, immédiatement vis-à-vis de la ville d'Opelousas, borné au Nord par le Collège Franklin, au sud par Charles H. Mouton, et à l'Ouest par Mme. R. Garland, contenant environ 26 arpens de superficie, (plus ou moins) ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

13 Esclaves

des deux sexes et d'âges divers, parmi lesquels se trouvent deux bons charpentiers et un excellent charron.

Une paire de chevaux de voiture,
Une voiture, bœufs de tire;
Un lot de bêtes à cornes douces;
Meubles de maison;
Ustensiles de cuisine, &c. &c.

Conditions.—Chaque lot ou article de quinze piastres où au-dessous, payable comptant, et chaque adjudication au-dessus de quinze piastres, payable une moitié dans un an et l'autre moitié dans deux ans, à compter du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant leurs obligations avec bonne et suffisante caution solidaire à la satisfaction de qui de droit; lesquelles obligations seront faites payables à l'ordre et au domicile d'Adolphe Garrigues, Exécuteur Testamentaire de ladite défunte, à son bureau, en la ville des Opelousas, et toute somme qui ne sera pas ponctuellement payée à l'échéance portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'échéance de chaque terme.—Et en outre les terres et les esclaves demeurant hypothèqués à la succession jusqu'au paiement réel et effectif du principal et des intérêts.

A. GARRIGUES,
Greffier de la Cour de District.

Opelousas 5 avril 1862.